

Raymond LEMAIRE
Echevin des travaux honoraire
6, La Bedinne
6690 Vielsalm

Vielsalm, le 27 mai 2024

Monsieur le Directeur Général
DGO4
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 JAMBES

Objet : Demande de CU2

Construction d'un petit gîte (2 personnes) à Ste-Marie, 6690 Vielsalm
Division II, Section F, N° 753B

Demandeur : GROGNARD Philippe - même adresse

Monsieur le Directeur Général,

Monsieur Philippe GROGNARD m'interpelle ce jour à propos de son dossier dont les coordonnées sont signifiées en objet ci-dessus.

Agé aujourd'hui de 76 ans, je suis un ancien fonctionnaire attaché à la Direction des routes à Arlon. Né à Salmchâteau, j'y habite toujours et y ai exercé notamment, au fil de ma carrière, les fonctions de chef de Régie des Routes (M.E.T.). De 1989 à 2009, j'ai aussi occupé les fonctions d'Echevin et 1^{er} Echevin en charge des travaux à la commune de Vielsalm.

A l'examen du dossier de Monsieur GROGNARD et en particulier du plan de secteur, j'étais au courant, depuis mes fonctions scabinales, sans toutefois en saisir vraiment la raison, de l'existence, en cet endroit, d'une zone de dépendance d'extraction. En effet, sur ce site de « MORAIFA » (lieu-dit ainsi nommé - voir plan de situation), jamais, de mon existence, je n'ai vu sortir le moindre m³ de matériau de quelque nature que ce soit de cet endroit qui était un de mes terrains de jeu favori (déjà une terre en jachère à l'époque), que je fréquentais avec mes copains d'école primaire ! Cet étonnant appendice de quelques m² en zone de dépendance d'extraction sur la parcelle de Monsieur GROGNARD est pour moi une surprise, une affectation qui, en son temps, m'a échappée, je l'avoue humblement !

Les photos n° 4, 5, 6 et 8 du dossier détaillent à souhait non seulement « l'entrée » sur le site de l'objet de la demande mais surtout révélant son état naturel végétalisé et montrant la présence de fougères, buissons, arbrisseaux de toute sorte ! Une situation témoin d'une inactivité manifeste depuis plusieurs décennies à cet endroit.

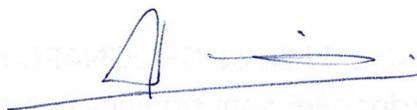
Le modeste gîte, objet de la demande, de plus ou moins 35m², dont le bois est le matériau dominant (y compris les ancrages au sol) est révélateur du caractère rural, respectueux de l'environnement in situ que souhaite préserver Monsieur GROGNARD.

Enfin, le fait d'introduire une demande de CU2 et suivre la procédure légale pour ce genre de construction dans un endroit isolé et à l'abri des regards est, me semble-t-il, un gage d'honnêteté du demandeur.

Le Fonctionnaire délégué a rapporté les avis favorables de toutes les instances consultées et a sans doute bien compris que le propriétaire, voisin immédiat de cette nouvelle construction, veillera (et dans son intérêt, soyons clairs) à l'entretien du bien et de son environnement.

En conclusion et à l'analyse de ce dossier, j'ai voulu vous réserver mon avis le plus objectif qui soit. Je vous remercie de considérer ce courrier et espère que vous lui réserverez un avis favorable.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sentiments sincères.



R. LEMAIRE